

Image not found or type unknown



Mutation d'office dans un autre collège

Par **mamy2011**, le **31/07/2011** à **20:49**

Bonjour, rnma soeur en arrêt maladie depuis 15 jours pour dépression n'a pas repris car est en vacances scolaires depuis le 15 septembre (elle est technicienne de surface dans un collège, titulaire territoriale dans son poste). Elle reçoit une lettre lui disant qu'elle ne fait plus partie du personnel du collège et est mutée dans un autre collège du même département à la rentrée. Ont-ils le droit, c'est arbitraire, aucun entretien préalable, aucune convocation au conseil général. Pouvez-vous nous aider ? Je compte sur votre réponse avec mes remerciements.